

## Yale University Library Digital Collections

<b>Title</b>	Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine, qui comprend ce qui s'est passé de plus mémorable dans l'archevêché de Trèves, & dans les évêchés de Metz, Toul & Verdun, depuis l'entrée de Jules César dans les Gaules, jusqu'à la mort de Charles V, duc de Lorraine, arrivée en 1690. Avec les pièces justificatives à la fin. Le tout enrichi de cartes géographiques, de plans de villes & d'églises, de seaux, de monnoyes, de mé dailles, de monumens, &c. Gravéz en taille-douce. Par le R.P. Dom Augustin Calmet ...
<b>Call Number</b>	Folio 415
<b>Creator</b>	Calmet, Augustin, 1672-1757.
<b>Published/Created Date</b>	1728
<b>Rights</b>	The use of this image may be subject to the copyright law of the United States (Title 17, United States Code) or to site license or other rights management terms and conditions. The person using the image is liable for any infringement.
<b>Extent of Digitization</b>	Partial work digitized.
<b>Generated</b>	2021-03-04 06:42:11 UTC
<b>Terms of Use</b>	<a href="https://guides.library.yale.edu/about/policies/access">https://guides.library.yale.edu/about/policies/access</a>
<b>View in DL</b>	<a href="https://collections.library.yale.edu/catalog/16584360">https://collections.library.yale.edu/catalog/16584360</a>

---

H. Anakawa

# HISTOIRE ECCLESIASTIQUE ET CIVILE DE LORRAINE,

QUI COMPREND

CE QUI S'EST PASSE' DE PLUS MEMORABLE

dans l'Archevêché de Trèves, & dans les Evêchez de Metz,  
Toul & Verdun, depuis l'entrée de Jules César dans les Gau-  
les, jusqu'à la mort de **CHARLES V.** Duc de Lorraine, arrivée  
en 1690.

AVEC LES PIECES JUSTIFICATIVES A LA FIN.

*Le tout enrichi de Cartes Geographiques, de Plans de Villes &  
d'Eglises, de Sceaux, de Monnoyes, de Medailles, de Monu-  
mens, &c. Gravez en taille-douce.*

Par le R. P. Dom **AUGUSTIN CALMET**, Abbé de S. Leopold de Nancy,  
Président de la Congregation de S. Vanne & de S. Hydulphe,  
Prieur Titulaire de S. Clou de Lay.

donnée dans d'autres me  
comme nous l'avons me  
quefois il se contente d  
& Marchis. L'Aigle épl  
le Sceau de Mathieu de  
Toul. Les Alerions que  
de Lorraine ont port

TOME II.

te reflexion, sinon qu'a  
ient pas encore en usage.  
ux & de Mathieu de  
ce est différent de ceux  
de ses Successeurs. Mais  
ux trois suivans, dont  
ur le tombeau de Guil

Mathieu  
depuis 111  
jusqu'en  
1176.



A NANCY,

Chez **JEAN-BAPTISTE CUSSON**, Imprimeur-Libraire Ordinaire de S. A. R.  
sur la Place, au Nom de **JESUS**.

M. DCCXXVIII.

AVEC PRIVILEGE.

An de J. C. 1463.

combat dont nous parlons. 1°. Lorsqu'un Gentilhomme sera renversé de son cheval d'un coup de lance, il donnera à l'assaillant le cheval, ou la valeur du cheval. 2°. Chaque Gentilhomme sera revêtu de telles armes que bon lui semblera; aura double fangle à sa selle; l'arrêt de la selle n'ayant aucun avantage, que celui qu'un Cavalier se donne pour combattre dans les batailles réelles & ordinaires. 3°. Les lances seront égales, & la rondache des lances n'aura que quatre doigts de largeur. 4°. Nul ne passera les bornes du champ de bataille. 5°. Le Combat durera quinze jours, & chaque semaine on combattra trois jours, le Lundy, le Mercredi & le Vendredy. 6°. Ceux qui combattront à pied, auront la hache & l'épée. 7°. Celui qui sera entièrement renversé, demeurera prisonnier, & payera sa rançon à son adversaire. S'il est seulement pousé jusqu'à mettre la main ou le genou en terre, il donnera dix écus.

L'année suivante (7) fournit encore à la Ville de Nancy un spectacle nouveau. Cefurent les Ambassadeurs que Ladislas Roy de Hongrie envoyoit en France, pour demander au Roy Charles VII. la Princeffe Madeline sa fille pour femme. La suite des Ambassadeurs étoit de près de cinq cens Gentilhommes ou grands Seigneurs. L'Archevêque de Coloffa en étoit le Chef. Le Duc de Lorraine les reçut à la Porte S. Nicolas de Nancy. Les principaux furent logez dans la Maison Pelegrin. Les autres furent reçus dans les maisons des Bourgeois. Il n'y eut pas une maison où il n'y en eût de logez. On les regala magnifiquement pendant trois jours. L'Historien du pays remarque, qu'ils étoient tous noblement montez, & qu'ils avoient des tabourins, comme gros chaudrons sur des chevaux. Ils frappoient dessus en se rejoignant tous. Au son des tabourins, dansoient les chevaux.

XCI. Les Genoïs se donnent à la France. Mort du Roy Alphonse. 1458.

Vers le même temps, les Genoïs s'étant donnez au Roy Charles VII. ce Prince, pour s'assurer de ces inconstans Républicains, leur donna pour Gouverneur Jean Duc de Lorraine & de Calabre (8), Fils aîné du Roy René d'Anjou, Prince brave, sage, modéré, qui selon le témoignage même des Historiens d'Italie, égaloit les plus rafinez du pays dans l'art de manier les esprits. Le Duc Jean accepta ce poste d'autant plus volontiers, qu'il le mettoit en état de recouvrer le Royaume de Naples, usurpé sur le Roy René par Alphonse Roy d'Aragon. Alphonse pour le prévenir, forma promptement le siège de Gènes par mer & par terre, & le Duc de Calabre s'étant jeté dans la Place, la défendit a-

(7) An 1457. mois de Juillet. Chronique ms. de Lorr.  
 (8) Memorial de la Chambre des Comptes de Paris. Daniel, t. 2. hist. de France, p. 1248. Vie ms. du Duc Jean, an 1458. Voyez aussi la Chronique ms. de Lorraine.

vec toute la valeur & la prudence imaginables. Toute l'Italie étoit dans l'attente du succès de ce siège, lorsque le Roy d'Aragon tomba malade, & mourut le 27<sup>e</sup> de Juin 1458. Cette mort mit fin au siège.

Alors quelques Seigneurs Napolitains s'adresserent au Duc Jean, pour le prier de venir prendre le Gouvernement d'un Royaume qui lui appartenoit. Mais le Pape Pie II. nommé auparavant Aeneas Sylvius, ayant donné l'investiture du Royaume de Naples à Ferdinand d'Aragon, forma de grands obstacles à la conquête de cet Etat, que le Duc méditoit. Le Roy René fit ses protestations contre cette concession, par Gerard de Haraucourt Sénéchal de Bar & de Lorraine, & Raymond Puger Docteur en Droit. Ses Ambassadeurs étant en la Ville de Mantouë, & ne pouvant avoir accès auprès du Pape, firent leur protestation parlant à la personne du P. Martial Auribel, General des Freres Prêcheurs, le Jeudy 3<sup>e</sup> Janvier 1460, avec toutes les formalitez requises. Il paroit par cet Acte, qu'en Cour de Rome on imputoit au Roy René de n'avoir pas voulu permettre que le Cardinal d'Estouteville Archevêque de Rouen, fût pourvu de l'Evêché d'Angers; de ne s'être pas opposé à la Pragmatique Sanction, & d'avoir eu recours à des Etrangers, pour se faire rétablir, & autres choses legeres, sur lesquelles même il n'avoit été ni cité, ni oût en ses défenses. Cependant le Duc Jean ne laissa pas de faire de grands préparatifs, en quoi les Genoïs l'aiderent beaucoup; car ils lui armerent dix Galeasses, & trois Navires à porter chevaux & bagages, payez pour trois mois, & lui délivrerent soixante mille ducats du Tronc de S. George (9).

D'un autre côté le Roy René son Pere lui envoya de Marseille douze Galeasses, & lui promit que l'argent ne lui manqueroit point, & que même le Roy de France lui donneroit du secours. Il s'embarqua donc le 4<sup>e</sup> d'Octobre 1459 (10), ayant fait Grand Amiral de sa Flotte Joüan Colla Napolitain, & arriva au Port de Pize, puis en trois jours à Gayette, en intention d'aller en Calabre descendre sur les Terres d'Antonio Centiglia, Marquis de Cotran, qui l'avoit appellé: mais il apprit que ce Seigneur avoit été arrêté par le Roy Ferdinand; ce qui lui causa un tres grand déplaisir, & le jetta en même temps dans un grand embarras; car il ne sçavoit plus où aller débarquer.

Il se presenta d'abord à la Fosse de Vulturne, puis à Bayes, où ayant trouvé toutes choses bien munies & bien gardées par les

(9) Vie ms. du Duc Jean II.  
 (10) Vie ms. du Duc Jean. Voyez Valfebourg, l. 7. fol. 603. Michel Rittius, &c.

An de J. C. 1463.

XCII. Pratique du Duc René contre l'investiture du Royaume de Naples.

XCIII. Le Duc de Calabre arrive dans le Royaume de Naples. 1459.